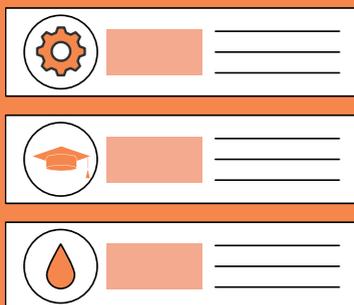
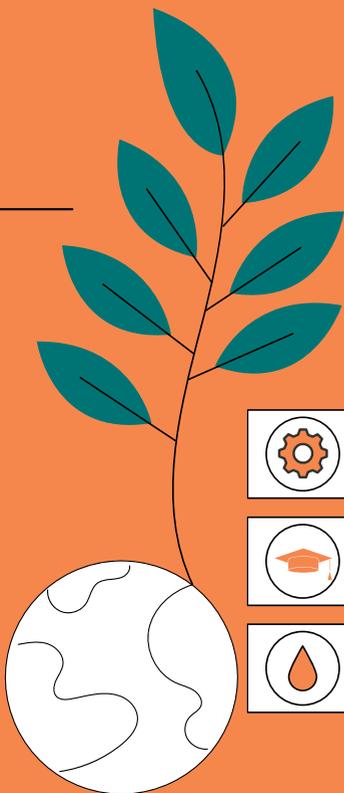
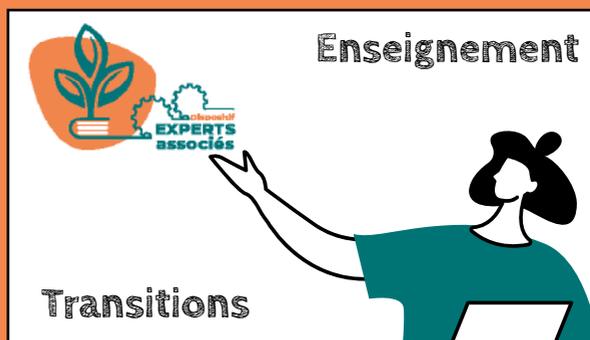


# Devenir **EXPERT ASSOCIÉ** de l'enseignement agricole

Des experts du monde professionnel et académique  
pour accompagner les **TRANSITIONS** agricoles !



# Le dispositif **EXPERT ASSOCIÉ**, qu'est-ce que c'est ?

## Un expert dans un domaine relatif aux transitions du monde agricole !

L'expert associé

- intervient auprès des agents et personnels des établissements d'enseignement technique agricole qui le demandent
- accélère et facilite la transmission de nouvelles pratiques, connaissances et techniques relatives aux transitions agroécologiques et climatiques
- participe directement ou indirectement à la formation de leurs futurs pairs et collègues
- contribue au transfert des connaissances et à leur mise en application par les acteurs de l'écosystème agricole français
- devient **moteur des mutations du système agricole** français.

## Qui est l'**EXPERT ASSOCIÉ** ?

” Une personne ayant une haute expertise reconnue dans les champs de compétences de l'enseignement agricole !

L'expert associé

- a la volonté de transmettre ses connaissances et techniques
- s'engage en termes de déontologie et d'éthique

L'expert est

- un chercheur, enseignant-chercheur, ingénieur
- un professionnel ou acteur de terrain

## Un **EXPERT ASSOCIÉ** pour quelles thématiques ?

- La reconception agroécologique des systèmes de production
- L'adaptation des cultures et des élevages aux changements climatiques
- La gestion de la ressource en eau en agriculture
- L'innovation technologique et numérique au service des transitions

## Un EXPERT ASSOCIÉ, quelles interventions ?

Les interventions des experts associés pourront prendre différents formats selon la demande des établissements :

- accompagnement collectif
- accompagnement individuel
- aide à la conception de ressources et de formations
- conférence

- démonstration
- intervention en cours
- pratique accompagnée
- autre

Les interventions sont planifiées par demi-journée et peuvent s'étendre sur plusieurs demi-journées

## Comment devenir EXPERT ASSOCIÉ ?

L'engagement peut s'inscrire dans le cadre d'un accord entre le ministère en charge de l'agriculture et l'employeur ou bien à titre indépendant.

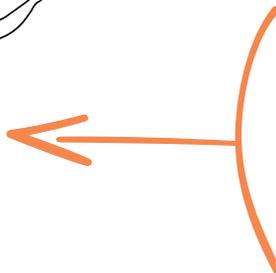


### Les étapes

- Dépôt d'un dossier sur Démarches simplifiées
- Participation à un séminaire
- Signature de la charte d'engagement éthique et déontologique des experts associés.

## Quelle labellisation de l' EXPERT ASSOCIÉ ?

La labellisation est basée sur des critères de motivation et d'expertise.

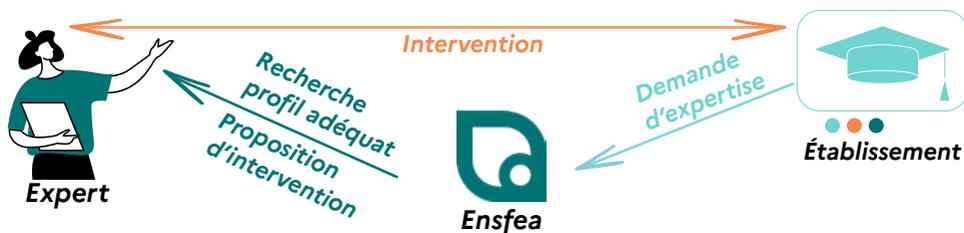


Une procédure en 3 étapes :

- dépôt d'un dossier sur la plateforme dédiée
- vérification de la complétude et de l'adéquation de la demande avec les attentes du dispositif
- validation du dossier par le comité de pilotage

## Comment s'organise la mission EXPERT ASSOCIÉ ?

La mission est coordonnée par l'École nationale de formation de l'enseignement agricole (Ensfea).



## Quels sont les engagements d'un EXPERT ASSOCIÉ ?

L'expert associé s'engage :

- à respecter les valeurs de la République et les principes de laïcité.
- à adopter une posture impartiale et indépendante.
- à être honnête, exact, fiable et objectif.
- à respecter et garder confidentielles toutes données sensibles pouvant lui parvenir dans l'exercice de la mission.
- à se rendre disponible pour intervenir dans le dispositif lorsque cela lui est possible.

## La gouvernance du dispositif

### Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA)

- Organe de gouvernance stratégique
- Commission d'examen du bilan annuel des actions du dispositif

### Comité de pilotage

- Labellisation des experts associés
- Gestion des questions d'ordre opérationnel

### Ensfea

- Lien entre établissements et experts
- Gestion des ordres de mission et du défraiement des experts
- Communication

En savoir +

### Contactez

Thomas Merrien,  
chargé de mission (Ensfea)  
[thomas.merrien@ensfea.fr](mailto:thomas.merrien@ensfea.fr)

### Consultez

[https://www.ensfea.fr/  
experts-associes](https://www.ensfea.fr/experts-associes)

